

Objet: Création logements sociaux - Attribution du marché - 2023\_007

**Séance du vendredi 24 février 2023**

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 17 février 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD*

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

**Représentés:**

17/02/2023

**Absents:** Jean Christophe GUY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 11 lots séparés lancée le 22 novembre 2022 pour la création de 8 logements locatifs sociaux.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le lundi 12 décembre pour l'ouverture des enveloppes et le mercredi 21 décembre 2022 pour la proposition d'attribution après analyse de l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 50 % pour la valeur technique de l'offre et 50 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses.

A la suite, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée dans le cadre de la re-consultation des lots déclarés infructueux, veuillez trouver ci-après le détail de la procédure :

- LOTS 1, 4, 5, 9 et 11 : Parution de l'avis le vendredi 20/01/2023 ; réception des offres le 10/02/2022
- LOTS 3 et 6 : Re consultation avec les candidats ayant remis une proposition ; Réception des offres le 10/02/2022

Après la dernière réunion de commission le vendredi 24 février 2023 , voici l'ensemble des entreprises retenues :

- Pour le lot n°01 - Démolitions – Gros Œuvre : Entreprise BLANC 15200 MAURIAC pour un montant de 98 884.18 € HT.

+ option 1 : 9 902 € HT

- Pour le lot n°02 – Charpente en fermettes : Entreprise SARL RITOU 15200 MAURIAC pour

un montant de 10 040 € HT  
PREFECTURE D'AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 03/03/2023

015-211501754-20230224-2023\_007-DE

- Pour le lot n°03 – Couverture en tuiles mécaniques : Entreprise AUBERT JEAN-MARC 15130 YTRAC pour un montant de 10 865.45 € HT
- Pour le lot n°04 – Menuiserie Aluminium / Vitrierie : Entreprise MENUISERIES DANIEL 15000 AURILLAC pour un montant de 49 928.50 € HT
- Pour le lot n°05 – Menuiseries intérieures : Entreprise VERGNE MENUISERIE 15130 ARPAJON SUR CERE pour un montant de 18 996 € HT
- Pour le lot n°06 – Cloisons seches / Faux plafonds / Peintures : GROUPEMENT DELPON - CANCE 15000 AURILLAC pour un montant de 94 624.70 € HT
- Pour le lot n°07 – Isolation soufflée: Entreprise ISO INTER 19130 OBJAT pour un montant de 5045.90 € HT
- Pour le lot n°08 – Carrelage - Faïence : Entreprise SOLS CONCEPT 15000 AURILLAC pour un montant de 10 507 € HT
- Pour le lot n°09 – Revêtements de sols souples : Entreprise SOLS CONCEPT 15 ROUSSY CARRELAGE 15000 AURILLAC pour un montant de 10 770 € HT
- Pour le lot n°10 – Electricité / Chauffage électrique : l'Entreprise LONGUECAMP 15120 LADINHAC pour un montant de 57640 € HT
- Pour le lot n°11 – Plomberie/ Sanitaire /Ventilation : Entreprise LESMARIE 15310 SAINT - CERNIN pour un montant de 51 709 € HT
  - + option 1: 2 950 € HT
  - + option 2 : 580 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 11 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les 11 lots de l'appel d'offres relatif à la création de 8 logements locatifs sociaux suivant les conclusion de la Commission d'appel d'offres.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 31/03/2023  
et publication ou notification du 31/03/2023

Le Maire,  
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,  
S. Gaillard